

## 1. CHAMP D'APPLICATION – OBJET

**1.1.** Le présent règlement intérieur s'applique, sans restriction(s) ni réserve(s), à toute personne physique ayant accès à l'enceinte de l'établissement appartenant à la Société, sis à PARIS (75010), 23 rue du Château Landon (ci-après « **Hôtel** »), et/ou aux espaces spa, bien-être et soins de l'Hôtel (ci-après « **Bloomy Spa** »), et de manière plus générale, à toutes ses installations de l'Hôtel, que cette dernière soit hébergée ou non au sein dudit établissement.

**1.2.** Le règlement intérieur a pour objet de définir les droits et obligations de chacune des Parties et notamment ceux résultant de l'accès aux différents espaces de l'Hôtel par les Clients (ci-après le « **Règlement Intérieur** »).

## 2. DEFINITIONS

Sauf s'il en est stipulé autrement, les termes commençant par une majuscule auront la signification suivante :

- « **Bloomy Spa** » : désigne la piscine, le sauna, l'espace soins bien-être ainsi que la salle de fitness de l'Hôtel ;
- « **Client(s)** » : désigne(nt) toute personne physique ayant accès à tout ou partie des espaces et/ou installations de l'Hôtel, qu'elle soit hébergée ou non, et que sa présence résulte d'une Réservation ou non ;
- « **Hôtel** » : désigne l'établissement hôtelier sis à PARIS (75009), 23 rue du Château Landon ; ce terme comprend l'établissement en son entier, à savoir : les chambres, le Bloomy Spa, le restaurant et bar, l'Atelier Green, les différents espaces communs ainsi que de manière générale, toutes les installations de l'établissement ;
- « **Partie(s)** » : désigne conjointement ou individuellement le Client et/ou la Société ;
- « **Prestation(s)** » : désigne(nt) la location de chambres d'hôtel, la fourniture de petit-déjeuner, de repas, de boissons et/ou toute prestation de soins bien-être, l'accès aux installations et équipement du Bloomy Spa et/ou toute autre prestation fournie par la Société ;
- « **Règlement Intérieur** » : désigne le présent règlement intérieur et toutes les modifications qui pourraient lui être apportées ;
- « **Réservation** » : désigne l'acte par lequel le Client réserve une ou plusieurs Prestations ;
- « **Site** » : désigne le site internet présentant spécifiquement l'Hôtel, le tout accessible à l'adresse suivante : <https://bloomhouse-hotel.com> ;
- « **Société** » : désigne la société « HOTEL CHATEAU LANDON » plus amplement identifiée en bas de page des présentes.

## 3. OPPOSABILITE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent Règlement Intérieur est mis à disposition du Client (i) à la réception de l'Hôtel et du Bloomy Spa, (ii) sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://bloomhouse-hotel.com> et (iii) sur simple demande auprès du personnel de l'Hôtel ou du Bloomy Spa.

Le présent Règlement Intérieur peut être modifié et/ou complété par la Société, à tout moment et ce sans préavis. Ces modifications seront applicables à tout Client ayant accès et/ou présent au sein de l'Hôtel postérieurement auxdites modifications.

## 4. ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute Réservation et accès à l'Hôtel impliquent que le Client reconnaît avoir pris connaissance préalablement des termes du présent Règlement Intérieur et qu'il accepte et s'engage à respecter toutes les dispositions qui s'appliquent tant à lui-même qu'à tout occupant ou accompagnant de son fait.

## 5. CONDITIONS DE L'HOTEL

### 5.1. Horaires d'ouverture de la réception de l'Hôtel

La réception de l'Hôtel est ouverte 24h/24.

La Société se réserve la faculté de modifier les horaires d'ouverture de la réception de l'Hôtel, sans préavis, et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à aucune réclamation de ce fait.

### 5.2. Mise à disposition des chambres – hébergement mineur

**5.2.1.** Les chambres réservées sont mises à disposition des Clients à partir de 15h00 (quinze heures). A leur arrivée, les Clients ne peuvent exiger d'occuper les chambres à l'exception des Clients ayant préalablement réservés la nuitée précédant leur arrivée.

Quelle que soit l'heure d'arrivée du Client, les chambres doivent être libérées au plus tard à 12h00 (midi) le jour du départ. Tout dépassement de cet horaire pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire par la Société au Client au tarif en vigueur.

**5.2.2.** S'agissant des chambres « supérieures » et « supérieures balcon », l'hébergement est gratuit pour tout enfant jusqu'à la veille de ses trois (3) ans à la date d'arrivée dans l'Hôtel, sous réserve :

- De l'avoir signalé au moment de la Réservation ;
- Que l'enfant partage la chambre avec au moins (1) personne payant ;

La gratuité ne peut concerner qu'un seul enfant accompagnant par chambre « supérieure » ou « supérieures balcon ». Pour toute autre réservation de chambre, l'hébergement des enfants mineurs est payant.

Les enfants mineurs ne peuvent séjourner seuls dans une chambre. Il est rappelé conformément aux conditions générales de vente que les mineurs doivent être munis d'une pièce d'identité personnelle. Si l'accompagnateur adulte n'est pas le responsable légal du mineur, celui-ci doit-être muni d'une autorisation parentale des parents de l'enfant.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs majeurs. Tout dommage ou nuisance causé volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre, sauf à celle-ci d'établir une cause externe.

### 5.3. Horaires d'ouverture du restaurant et du bar de l'Hôtel

#### 5.3.1 Restaurant Bloom Garden by Olivier STREIFF

Le Restaurant Bloom Garden est ouvert aux Clients de 7h00 à 10h00 (du lundi au vendredi) et de 7h30 à 11h00 (samedi et dimanche) pour le petit-déjeuner, de 12h00 à 14h00 pour le service du midi (du lundi au vendredi) et de 19h00 à 22h00 pour le service du soir (du mardi au samedi).

Le restaurant Bloom Garden n'assure aucun service le dimanche.

Conformément au code de la consommation, le personnel du restaurant pourra refuser de servir, notamment en alcool, tout Client pour un motif légitime (exemple : état d'ébriété manifeste).

#### 5.3.2 Le Bloom Bar

Le Bar est ouvert aux Clients tous les jours de 10h00 à 23h30.

Conformément au code de la consommation, le personnel du bar pourra refuser de servir, notamment en alcool, tout Client pour un motif légitime (exemple : état d'ébriété manifeste).

**5.3.3** La Société se réserve la faculté de modifier les horaires d'ouverture du restaurant et bar de l'Hôtel, sans préavis, et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à aucune réclamation de ce fait.

### 5.4. Mise à disposition de l'Atelier Green

L'Atelier Green est un espace reservable et payant qui permet l'accueil de vingt (20) personnes maximum. Il est mis à disposition de toute personne physique ou morale souhaitant y réaliser des réunions et/ou des repas professionnels et privés.

Il est ouvert de 9h00 à 19h00.

### 5.5. Mesures sanitaires

Tout Client doit respecter l'ensemble des mesures sanitaires mises en place au sein de l'Hôtel et/ou imposées par la législation. A titre d'exemple en cas d'épidémie ou de pandémie, le port obligatoire d'un masque au sein de l'Hôtel.

De même, l'accès de tout enfant mineur à certains espaces spécifiques de l'Hôtel, et notamment au Bloomy Spa, est conditionné à la titularité d'un carnet de vaccination conforme à la réglementation en vigueur.

#### **5.6. Accueil des animaux domestiques**

La Société autorise l'accueil d'un seul animal domestique par chambre (chien/chat), de taille moyenne maximale (50cm au garrot), sous réserve pour le Client (i) de les déclarer lors de sa Réservation, (ii) de payer le supplément y afférent et (iii) de les tenir en laisse ou en cage dans toutes les parties communes de l'Hôtel. Etant ici précisé que le personnel de l'Hôtel pourra refuser, à son entière discrétion, d'accueillir tout animal et/ou toute race d'animaux susceptible de présenter un risque de sécurité pour les autres Clients de l'Hôtel.

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne seront pas admis dans certains espaces de l'Hôtel et notamment dans la salle de restauration, le bar et le Bloomy Spa. Afin de garantir la tranquillité de chacun, les animaux ne doivent pas être laissés seuls sans surveillance notamment dans les chambres.

En tout état de cause, le Client est responsable du fait de l'animal placé sous son autorité. Tous les dommages directs et/ou indirects et/ou nuisances causés volontairement et/ou involontairement par lui engage la responsabilité de son propriétaire en ce que toute dégradation sera automatiquement et de plein droit facturée au Client.

#### **5.7. Accès à l'Hôtel**

Toute personne accédant à l'Hôtel doit se présenter à la réception et est tenue de faire connaître son identité et celle des personnes qui l'accompagnent. De manière générale, le Client s'interdit d'introduire dans l'Hôtel toute personne étrangère à celui-ci, notamment par des accès dérobés (accès garage, porte de nuit, etc.).

#### **5.8. Accès aux chambres**

Les cartes magnétiques d'accès aux chambres sont attribuées personnellement aux Clients, il leur appartient d'y veiller et de signaler immédiatement à la réception de l'Hôtel toute perte ou disparition. Une vérification d'identité sera automatiquement demandée en cas de renouvellement de celles-ci. Le Client ne doit pas confier sa carte de chambre à un tiers et doit la restituer au jour de son départ.

En tout état de cause, le Client doit veiller à ce que la porte de sa chambre soit bien fermée avant de quitter ladite chambre ou de se coucher.

#### **5.9. Usage et jouissance des chambres**

Les Clients doivent utiliser les chambres, de manière raisonnable, et conformément aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Le Client ne peut introduire dans sa chambre des tierces personnes non connues par le personnel de l'Hôtel.

De même, compte tenu de la réglementation relative à la sécurité incendie, le Client ne peut réserver une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu et/ou faire occuper la chambre par un nombre de personnes supérieur à celui pour lequel elle est prévue.

Il est interdit de cuisiner dans les chambres.

Les chambres réservées étant nominatives et à usage personnel, il est interdit de les louer ou sous-louer à une tierce personne.

#### **5.10. Ménage dans les chambres**

L'accès aux chambres doit être laissé au moins une (1) fois par jour afin que le personnel de l'Hôtel puisse y effectuer le ménage, sauf demande expresse et contraire du Client. En tout état de cause, le ménage sera effectué de manière obligatoire et systématique par le personnel de l'Hôtel tous les trois (3) jours, sans que le Client ne puisse s'y opposer.

#### **5.11. Effets personnels du Client**

Des coffres sont mis à la disposition du Client dans les chambres. La Société décline toute responsabilité pour les valeurs non déposées dans ces coffres.

Les bagages dans les espaces publics sont sous la surveillance et l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Le personnel de l'Hôtel n'est en aucun cas responsable des lettres et colis envoyés aux Clients séjournant à l'Hôtel. Le Client devra s'assurer de les collecter le cas échéant directement.

#### **5.12. Affaires laissées ou oubliées**

Tout bagage demeurant dans une chambre sans renouvellement de la location après 12h00 (midi) sera retiré de la chambre et pourra être récupéré par son propriétaire à la réception de l'Hôtel. A défaut de récupération, les objets laissés ou abandonnés, pourront être vendus dans les conditions prévues par la loi du 31 mars 1896. Si le Client demande le renvoi de ses affaires par colis ou courrier, celui-ci se fera obligatoirement avec un suivi et assurance pour les objets de valeur. L'envoi sera effectué après l'acquittement par le Client des frais d'expédition.

#### **5.13. Etablissement non-fumeur**

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de fumer dans l'Hôtel, chambres y compris. Conformément au Code de la santé publique, fumer dans l'Hôtel expose le Client à l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe ou à des poursuites judiciaires. En tout état de cause, le Client sera tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, consécutifs, résultant de l'acte de fumer dans l'Hôtel. Il sera par conséquent, redevable de l'intégralité du montant des frais de nettoyage et de remise en l'état initial de l'élément ou l'espace endommagé. Tout déclenchement intempestif de l'alarme incendie pour non-respect de cette disposition sera facturé au Client et correspondra au montant des frais de remise en service du système de sécurité incendie.

Il est également formellement interdit de fumer des cigarettes électroniques dans l'Hôtel, chambres y compris. Le Client sera tenu responsable de tous les dommages directs et/ou indirects, consécutifs, résultant de l'acte de fumer des cigarettes électroniques.

#### **5.14. Décence**

La Société se réserve la possibilité de ne pas recevoir les Clients dont la tenue est indécente et/ou négligée, ayant un comportement bruyant, incorrect et/ou alcoolisé, ou dont le comportement serait contraire aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public. Une tenue correcte est exigée dans les espaces communs de l'Hôtel et notamment dans la salle de restauration et bar.

Le Client doit demeurer courtois et respectueux vis-à-vis du personnel de l'Hôtel et des autres Clients. Le Client s'abstient de toute violence verbale ou physique, de tout comportement ou propos à caractère sexuel, raciste, religieux, homophobe, ainsi que de toute forme de harcèlement.

#### **5.15. Nuisances et respect des autres Clients de l'Hôtel**

Le tapage, même diurne, est interdit notamment par l'utilisation d'enceintes portatives. Pour la tranquillité de l'Hôtel et le repos de sa clientèle, tout bruit doit cesser entre vingt-deux heures (22h00) et sept heures (7h00). Le Client doit éviter toute nuisance sonore et notamment de claquer les portes. Tout bruit de voisinage lié au comportement du Client ou d'une tierce personne sous sa responsabilité, pourra amener le personnel de l'Hôtel à inviter le Client à quitter l'Hôtel sans qu'il ne soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité de la clientèle. Toute compensation offerte à la clientèle suite au bruit causé par un Client pourra lui être facturée.

Il est interdit de courir, rouler (patins, trottinette, etc.) ou crier dans l'Hôtel, de jour comme de nuit, d'étendre du linge aux fenêtres, de jeter tout objet par la fenêtre et de manière générale d'avoir un comportement pouvant causer tout type de préjudice aux autres Clients de l'Hôtel, aux collaborateurs de l'Hôtel et/ou à la réputation de l'Hôtel.

D'une manière générale, le Client causant désordre ou scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'Hôtel immédiatement et sans remboursement de son séjour. Il demeurera redevable de l'intégralité des sommes dues au titre de sa Réservation, ainsi que de toutes les éventuelles taxes et/ou prestations supplémentaires dues au titre de son séjour.

Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

#### **5.16. Dégradation(s)**

Le Client est invité à signaler immédiatement à la réception de l'Hôtel toute dégradation et/ou tout dommage qu'il pourrait constater dans la chambre mise à sa disposition. En cas de dégradation volontaire et/ou involontaire du matériel, des objets, meubles ou de la chambre elle-même et/ou de tous les espaces de l'Hôtel, la Société se réserve le droit de facturer au Client le coût de réparation et/ou de remplacement, sauf à celui-ci d'établir une cause externe. Il en est de même pour toute infraction constatée après le départ du Client.

L'Hôtel peut également exiger un forfait de ménage si la chambre est laissée dans un état qui serait jugé non convenable afin que la Société puisse la remettre en état et la remettre en location.

#### **5.17. Sécurité**

Les utilisateurs des ascenseurs sont tenus de respecter les capacités maximales indiquées par les appareils en termes de poids. Ils s'astreignent également à un comportement raisonnable (priorité aux personnes ne pouvant pas emprunter les escaliers, ne pas sauter...).

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser dans les chambres des appareils à gaz ou électriques (tels que par exemple, réchauds, plaques électriques, etc.).

Les équipements mis à disposition du Client dans la chambre doivent être utilisés conformément à leur usage.

Il est strictement interdit d'introduire et de stocker dans les chambres et toute partie de l'établissement des objets ou substances illicites et/ou dangereux(es), et/ou matériaux inflammables. Il est également interdit de porter ou de faire usage d'une arme quelle que soit sa nature, ainsi que de tout objet susceptible d'envoyer un projectile pouvant représenter un danger pour autrui.

#### **5.18. Vidéo-surveillance**

Pour garantir la sécurité des biens et des personnes, l'Hôtel dispose d'un système de vidéo-surveillance. Des panneaux d'informations ou des pictogrammes sont affichés pour informer le Client qu'il peut être soumis à un dispositif de vidéo-surveillance au sein de l'Hôtel.

Les images sont conservées pendant 7 jours et leur accès est strictement limité au personnel habilité de l'Hôtel à les traiter en raison de leurs fonctions. Les données peuvent également être transmises aux autorités compétentes, à leur demande, ou afin de nous conformer à d'autres obligations légales.

La vidéosurveillance constitue un traitement de données personnelles et est soumis au respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données en date du 27 avril 2016 et de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données. A ce titre, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ses données pour motif légitime. Toute demande devra être adressée aux coordonnées suivantes : [direction@bloomhouse-hotel.com](mailto:direction@bloomhouse-hotel.com). En cas de réclamation(s), le Client pourra introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

#### **5.19. Accès et utilisation du réseau WIFI**

L'Hôtel propose un accès WIFI gratuit permettant aux Clients de se connecter à internet. Le Client s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition par la Société ne soient en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, ou par tout autre droit de propriété intellectuelle, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, ou toute œuvre de l'esprit au sens du Code de la propriété intellectuelle, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux Livres Ier et II du Code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

Le Client est tenu de se conformer à la politique de sécurité du fournisseur d'accès internet de l'Hôtel, y compris aux règles d'utilisation des moyens de sécurisation mis en œuvre dans le but de prévenir l'utilisation illicite des ressources informatiques, et de s'abstenir de tout acte portant atteinte à l'efficacité de ces moyens.

Si le Client ne se conforme pas aux obligations précitées, il risquerait de se voir reprocher un délit de contrefaçon au sens de l'article L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

#### **5.20. Prises de vue**

Les prises de vues individuelles destinées à un usage privé et familial, doivent être réalisées dans le respect des autres personnes présentes dans l'Hôtel ou le Bloomy Spa, et notamment dans le respect de leurs image et vie privée.

Toute prise de vue destinée à une diffusion publique doit faire l'objet d'une autorisation préalable et expresse de la Société.

### **6. CONDITIONS SPECIFIQUES AU BLOOMY SPA**

#### **6.1. Modalités d'accès au Bloomy Spa**

L'accès au Bloomy Spa se fait par l'achat d'entrées spécifiques au Bloomy Spa, et/ou par la Réservation de tout forfait donnant expressément accès au Bloomy Spa.

#### **6.2. Horaires d'accès**

**6.2.1.** Les horaires d'accès au Bloomy Spa sont les suivants :

Pour les Clients séjournant à l'Hôtel :

- Du lundi au dimanche de 6h00 à 22h00(\*).

Pour les Clients ne séjournant pas à l'Hôtel :

- Du lundi au dimanche de 10h00 à 20h00 (\*).

L'accès aux mineurs est autorisé de 10h à 18h (\*)

(\*) Les horaires de fermeture s'entendent à la sortie par le Client des vestiaires.

Etant précisé que les soins bien-être du Bloomy Spa sont prodigués par le personnel de 10h à 20h.

**6.2.2.** Le Bloomy Spa est ouvert 7J/7, y compris les jours fériés. Dans l'hypothèse où il serait exceptionnellement fermé, le Client sera prévenu par voie d'affichage au sein de l'Hôtel et/ou sur le Site de la Société.

Des fermetures exceptionnelles du Bloomy Spa, totales ou partielles, peuvent être décidées par la Société, notamment (sans que la présente liste ne soit exhaustive) pendant les périodes de fermeture technique obligatoire (pour permettre la réalisation de travaux ou assurer l'entretien des espaces du Bloomy Spa), pour l'organisation de manifestations, ou par suite de circonstances particulières et notamment en cas d'épidémie ou de pandémie.

**6.2.3.** La Société se réserve ainsi la faculté de modifier les horaires d'ouverture des différents espaces du Bloomy Spa, sans préavis, et ce, sans que le Client ne puisse prétendre à aucune réclamation de ce fait.

#### **6.3. Vestiaires – casiers**

Le Client ne séjournant pas dans l'Hôtel doit obligatoirement utiliser les vestiaires mis à sa disposition avant de rentrer dans le Bloomy Spa. L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans lesdits vestiaires.

Des casiers sont à disposition des Clients à l'entrée de l'espace piscine et leur sont réservés. L'utilisation des casiers est restreinte à la durée de présence des Clients dans le Bloomy Spa ; il est interdit de laisser des affaires dans les casiers en-dehors de cette présence. Les casiers s'ouvrent et se verrouillent grâce à un code à quatre (4) chiffres. Il est recommandé au Client de n'y laisser aucun objet de valeur et de faire preuve de vigilance lorsqu'il effectue le code en public. L'Hôtel ne pourra en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des vols et/ou détériorations des effets personnels appartenant au Client.

Pour des raisons de sécurité, aucun sac et/ou effet personnel ne pourra rester au sol.

Pour des raisons de sécurité également, l'Hôtel se réserve le droit d'ouvrir tout casier susceptible de contenir des objets non autorisés ou dangereux.

#### **6.4. Espaces accessibles**

Il est interdit de pénétrer dans les zones et espaces interdits signalés par des pancartes ou un affichage adapté.

#### **6.5. Surveillance – Règlement intérieur de la piscine**

La piscine n'est pas surveillée.

A ce titre, tout accès aux bassins implique que le Client reconnaisse avoir préalablement pris connaissance du Règlement Intérieur de la Piscine affiché et qu'il accepte et s'engage à respecter toutes les dispositions qui s'appliquent tant à lui-même qu'à tout occupant ou accompagnant de son fait.

#### **6.6. Jouissance paisible – Nuisances sonores**

Le Client s'engage à respecter la quiétude des lieux et s'interdit en conséquence les émissions sonores ou musicales, et les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère agressif. Notamment, afin de préserver le calme et la quiétude du Bloomy Spa, l'utilisation du téléphone portable est interdite.

Les jeux violents et les comportements pouvant troubler la tranquillité des autres Clients pourront faire l'objet de remarques de la part du personnel de l'Hôtel et le cas échéant, d'une expulsion.

Les pique-niques et collations sont également interdits autour de la piscine, et de manière plus générale, au sein du Bloomy Spa.

Le Client doit veiller à la propreté des lieux et ne pas laisser de détritus.

Le Bloomy Spa est un espace entièrement non-fumeur. Les cigarettes électroniques sont également interdites.

Le Client s'interdit d'introduire ou de consommer de l'alcool ou des stupéfiants dans le Bloomy Spa. L'accès des personnes en état d'ébriété sera refusé.

Sauf disposition particulière, les animaux sont interdits dans l'enceinte du Bloomy Spa.

#### **6.7. Mesures d'hygiène et de sécurité**

La Société se réserve le droit d'imposer toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de la clientèle ainsi que le respect de toutes les conditions d'hygiène.

Concernant l'accès aux espaces du Bloomy Spa, par mesures d'hygiène, le port de chausson mis à disposition y est obligatoire en dehors du bassin de la piscine.

Le port de tout vêtement ou short de bain sont interdits dans la piscine de l'Hôtel. Seuls les maillots ou slips ou boxer de bain spécifiques piscine sont autorisés et leur port est obligatoire dans tous les espaces piscine et sauna du Bloomy Spa. Pour les enfants en bas âge, le port d'une couche de bain spécifique est obligatoire, les couches classiques ne sont pas autorisées.

Pour des raisons d'hygiène et de bienséance, la serviette éponge est obligatoire lors de l'utilisation du sauna.

Par décret sanitaire, toute personne accédant à la piscine doit se doucher au préalable.

Une tenue de sport correcte et des chaussures de sport adéquates sont obligatoires pour l'utilisation de l'espace fitness.

En tout état de cause, le Client doit adopter une tenue vestimentaire et une attitude correcte et conforme aux bonnes mœurs. La nudité est interdite.

Il est demandé au Client d'essuyer et assurer la propreté individuelle des appareils après utilisation. Il est ici rappelé que le Client s'engage à prendre soin du matériel. Le Client n'est en aucun cas et sous aucun prétexte autorisé à modifier les réglages des appareils mis à sa disposition dans le Bloomy Spa. Pour la sécurité de tous, toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée au personnel de l'Hôtel. Le Client s'interdit de dégrader les locaux, mobiliers, installation ou matériel présents dans le Bloomy Spa, de quelques façons que ce soit.

La capacité maximum d'accueil de la partie piscine est de QUINZE (15) personnes (et ce en simultané).

Par mesure de sécurité incendie, les espaces de passage et les sorties ne doivent pas être bloquées par des objets appartenant aux Clients. Il est strictement interdit d'utiliser, sans nécessité absolue ou sans y avoir été invité par le personnel de l'Hôtel, les matériels d'extinction et de secours, les alarmes de sécurité-incendie et les issues de secours.

#### **6.8. Accès aux mineurs**

Pour les mineurs de moins de douze (12) ans, sous réserve d'un carnet de vaccination à jour, l'accès se fait obligatoirement accompagné d'un adulte qui doit assurer son encadrement pendant toute la durée de sa présence au sein du Bloomy Spa. La Société se réserve le droit de refuser l'accès aux mineurs si les conditions ci-avant fixées ne sont pas respectées.

L'accès au sauna, espace soins et salle de fitness de l'Hôtel est interdit aux mineurs de moins de seize (16) ans.

#### **6.9. Horaire d'arrivée à un soin - Retard**

Le Client doit se présenter dix (10) minutes avant le début du soin réservé.

Au-delà d'un retard non justifié supérieur à quinze (15) minutes à compter du début théorique du soin, celui-ci ne pourra pas être réalisé mais demeurera facturé au Client.

### **7. ASSURANCE – RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Société ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation du Règlement Intérieur ou des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations par le Client.

Le Client est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant son séjour et/ou à l'occasion d'activités au sein de l'Hôtel et/ou du Bloomy Spa. La Société informe le Client de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

Le Client reste seul responsable des pertes ou détérioration de toute nature qu'il pourra causer aux installations de l'Hôtel et au matériel mis à sa disposition par la Société. Tout dommage ou dégât causé aux installations et/ou au matériel mis à disposition sera réparé par les soins de la Société, et facturé à leur auteur sans préjudice des poursuites que la Société pourra engager à l'encontre du Client à l'origine du dommage ou des dégâts.

Il appartient au Client en cas de vol ou dégradations de ses affaires personnelles, à l'intérieur de l'Hôtel, d'en apporter la preuve, de fournir facture et dépôt de plainte pour que la Société puisse intervenir auprès de sa compagnie d'assurances. Etant ici précisé que pour les effets personnels du Client laissés dans la chambre de l'Hôtel, notamment à l'extérieur du coffre-fort, ou dans les espaces publics de l'Hôtel relèvent de son entière responsabilité, la Société ne saurait être tenue responsable de la perte, du vol, détériorations ou dommages causés auxdits effets dans de telles circonstances.

### **8. SANCTIONS**

**EN CAS DE NON RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DES CONDITIONS PREVUES AU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR, LA SOCIETE SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'HOTEL IMMEDIATEMENT ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE, CE QUI EST EXPRESSEMENT ACCEPTE PAR LE CLIENT.**

Tout manquement et/ou non-respect du présent Règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions. La Société se réserve le droit d'exclure à tout moment, de manière temporaire ou définitive, toute personne dont le comportement peut être considéré comme agressif et/ou mettant en danger la sécurité et/ou le bien être des autres clients ou du personnel, en ce compris les personnes accompagnant ledit Client. En tant que de besoin, il pourra être demandé le concours de la force publique et des poursuites pénales pourront être engagées contre l'usager individuel ou le groupement fautif.

Le Client exclu, qui n'aura plus accès aux espaces, installations et activités de l'Hôtel, ne pourra prétendre à aucune indemnité ou remboursement des sommes déjà versées.

La Société pourra également refuser au Client toute réservation ultérieure, ainsi que l'accès ultérieur à tous les espaces de l'Hôtel.